

## COMMUNIQUE

### 18/01 : Bureau délibérant de Metz Métropole

*Ce lundi 18 janvier, s'est tenu le Bureau délibérant de Metz Métropole. Les points suivants ont été proposés par le Président de la Métropole et votés par les élus :*

#### **Transfert de propriété des biens communaux liés à la compétence "Distribution d'Énergie" sur le territoire de Metz Métropole**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, Metz Métropole exerce la compétence "Concession de la distribution publique d'électricité et de gaz" et "Création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains", qui auparavant était gérée par les communes. Les contrats de concession qui liaient chaque commune aux concessionnaires ont été automatiquement transférés à la Métropole. L'ensemble des biens communaux (les réseaux électriques, gaziers et de chaleur) liés à la compétence "Distribution d'énergie" ont également été mis gratuitement à disposition de la Métropole par les communes.

Ce lundi 18 janvier, les élus de Metz Métropole ont voté le transfert de propriété, à titre gratuit :

- **des biens communaux dans le patrimoine de la Métropole,**
- **des parcelles communales cadastrées et non cadastrées**, correspondant aux biens immobiliers affectés à la compétence "Distribution d'énergie" (notamment la chaufferie centrale de Borny), ainsi que des biens mobiliers communaux nécessaires à l'exercice de la compétence transférée.

#### **Action de coopération décentralisée : soutien d'un programme d'assainissement à l'Ecole Paas Yam de Nioko II au Burkina Faso, mené par l'association Mil'Ecole.**

L'association Mil'Ecole, soutient l'enseignement scolaire, la formation de groupements agricoles et le maraîchage familial au Burkina Faso. Ses réalisations portent notamment sur l'eau et l'assainissement.

**Les élus de la Métropole ont voté l'autorisation d'engager une action de coopération décentralisée en matière d'assainissement**, en autorisant la Régie HAGANIS à verser à l'association Mil'Ecole une aide financière d'un montant de 1 044 €, sous réserve que le projet soit également soutenu par l'Agence de l'Eau à hauteur de 3 132 €.

[www.metzmetropole.fr](http://www.metzmetropole.fr)

[www.facebook.com/MetzMetropole](https://www.facebook.com/MetzMetropole) - [www.twitter.com/MetzMetropole](https://www.twitter.com/MetzMetropole)

[www.instagram.com/metzmetropole](https://www.instagram.com/metzmetropole) - <https://www.linkedin.com/company/metz-metropole>

Contact Presse : Céline VINCENT - 03 57 88 39 14 - 06 20 90 99 80 - [cvincent@metzmetropole.fr](mailto:cvincent@metzmetropole.fr)